



**ARRETE MUNICIPAL n°013/20**  
**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE**  
**PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**Le Maire de la commune de Marquixanes,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative paritaire en séance du 04 mars 2020,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – MARIOTTA Jean-Pierre	Adjoint technique 9 <sup>ème</sup> échelon	01/03/2020

**Article 2 :**

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité

**Article 3 :**

L présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Montpellier (6 rue pitot) ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans les deux mois suivant la mise en oeuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Publié le :

PUBLIE LE 15/04/2020



Fait à Marquixanes, le 14 avril 2020

Le Maire,  
Anne-Marie CANAL